

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE
MAX ESPOIR**

EXAMEN DES ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

Tunis, le 31 AOUT 2021

A MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GESTIONNAIRE « MAXULA GESTION »

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire *MAXULA GESTION*,

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2020**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **13.762.229 DT** et une valeur liquidative égale à **858,530 DT** par part.

Ces comptes ont été arrêtés par le gestionnaire sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** » au **31 décembre 2020**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de

placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de

fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y

compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOR** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

*LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI*



**Managing Partner
FMBZ KPMG TUNISIE**

***ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE
CLOS AU 31.12.2020***

FCPR MAX ESPOIR

BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2020
(exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Note	31.12.2020	31.12.2019
AC 1 - Portefeuille titre	AC1	14 481 839	16 357 821
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		14 481 839	16 357 821
b - Obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Autres valeurs : Emprunts d'Etat		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	AC2	169 098	37 832
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités		169 098	37 832
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIFS		14 650 937	16 395 653
PASSIFS			
PA 1 - Opérateurs créateurs	PA1	878 288	504 535
PA 2 - Autres créateurs divers	PA2	10 419	24 263
TOTAL PASSIFS		888 707	528 798
CP 1 - Capital	CP1	14 230 484	16 106 471
CP 2 - Sommes distribuables	CP2	-468 254	-239 615
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		-239 615	-9 935
b - Sommes distribuables de l'exercice		-228 639	-229 680
ACTIF NET		13 762 229	15 866 855
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		14 650 937	16 395 653

FCPR MAX ESPOIR

Etat de résultat

Exercice clos le 31 décembre 2020

(exprimés en Dinars Tunisiens)

	Note	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020	Du 01.01.2019 Au 31.12.2019
Revenus du portefeuille titres	PR1	165 377	129 211
a- Dividendes		165 377	129 211
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Revenus des autres valeurs		0	0
Revenus des placements monétaires	PR2	514	586
Total des revenus des placements		165 891	129 797
Charges de gestion des placements	CH1	-385 653	-350 475
REVENU NET DES PLACEMENTS		-219 762	-220 678
Autres produits	PR3	0	0
Autres charges	CH2	-8 877	-9 002
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-228 639	-229 680
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		-228 639	-229 680
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-1 875 985	2 495 263
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		-2	0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		-2 104 626	2 265 583

FCPR MAX ESPOIR

Etat de variation de l'actif net
 Exercice clos le 31 décembre 2020
(exprimés en Dinars Tunisiens)

	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020	Du 01.01.2019 Au 31.12.2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	-2 104 626	2 265 583
a - Résultat d'exploitation	-228 639	-229 680
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-1 875 985	2 495 263
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	-2	0
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES		-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0	0
a- Souscriptions	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Commissions de souscription	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-2 104 626	2 265 583
ACTIF NET		
a- en début d'exercice	15 866 855	13 601 273
b - en fin d'exercice	13 762 229	15 866 855
NOMBRE DE PARTS		
a- en début d'exercice	16 030	16 030
b - en fin d'exercice	16 030	16 030
VALEUR LIQUIDATIVE	858,530	989,823
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-13,264%	16,657%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« **FCPR MAX ESPOIR** » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « **MAXULA GESTION** » et de l'**AMEN BANK** et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 19 Janvier 2012.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 35.070.000 réparti en 35.000 parts A et 70 parts B de 1.000 DT chacune. Il a été souscrit et clôturé à hauteur de 16.030.000 D libérés intégralement.

Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

Toutefois, les revenus dont le taux de rémunération au 01^{er} Janvier de l'année de décompte desdits revenus dépasse le TMM-1 sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 35% et ce du 10.06.2020 au 31.12.2020.

FCPR MAX ESPOIR est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'**AMEN BANK**. Le gestionnaire étant **MAXULA GESTION**.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2020**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et OPCVM sont évalués, en date du **31.12.2020**, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...)

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

NOTE 4.1 : NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2020** à 14.481.839 DT et se détaille comme suit :

FCPR MAX ESPOR							Méthode d'évaluation
	Nombre de titres	Coût d'acquisition	+/- valeurs potentielles/ Intérêts courus	Valeur au 31.12.2020	% des actifs	% des montants souscrits	
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés							
1-Sociétés non cotées							
SOLUTIONS COMPOSITES	173 333	1 899 996	873 332	2 773 328	12,97%	11,85%	Dernière transaction
LA MEDITERRANEE DE SANTE	800 000	800 000	0	800 000	5,46%	4,99%	
NOUR AGRICOLE	58 000	580 000	49 300	629 300	3,96%	3,62%	Discounted Cash Flow (DCF)
TECHNOLATEX	10 000	1 000 000	200 000	1 200 000	6,83%	6,24%	Prix d'une offre d'achat
GALVAMETAL	20 500	2 050 000	0	2 050 000	13,99%	12,79%	
PALMAWOOD	100 000	1 000 000	0	1 000 000	6,83%	6,24%	Valeur d'acquisition
STIFP	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000	6,83%	6,24%	
INTERNATIONAL PLASTIC	60 000	600 000	-150 000	450 000	4,10%	3,74%	
TOSCANI MANNIFATTURE	120 023	1 200 230	-300 058	900 173	8,19%	7,49%	Valeur d'acquisition avec décote de 25% (Garantie Sotugar)
SILIREND	85 800	858 000	-214 500	643 500	5,86%	5,35%	Valeur d'acquisition avec décote de 25%
SAVIMO	150 000	1 500 000	-1 125 000	375 000	10,24%	9,36%	Valeur d'acquisition avec décote de 75%
Total sociétés non cotées	12 488 226	-666 926	11 821 301	85,24%	77,91%		
2-Sociétés cotées							
OFFICE PLAST (AA)	600 026	1 790 342	-542 287	1 248 054	12,22%	11,17%	
SOMOCER	726 323	1 269 453	-549 667	719 786	8,66%	7,92%	Cours moyen pondéré
SANIMED (AA)	328 947	1 499 998	-871 710	628 289	10,24%	9,36%	
Total sociétés cotées	4 559 793	-1 963 664	2 596 129	31,12%	28,45%		
SOUS.TOTAL 1	17 048 019	-2 630 589	14 417 429	116,36%	106,35%		
Titres des OPCVM							
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	603	64 458	-48	64 409	0,44%	0,40%	Valeur liquidative
SOUS.TOTAL 2	64 458	-48	64 409	0,44%	0,40%		
TOTAL (1+2)	17 112 476	-2 630 637	14 481 839	116,80%	106,75%		

AC 2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2020** à 169.098 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
a- Placements monétaires	0	0
b- Disponibilités		
Dépôt à vue		
Placement dépôt à vue	168 878	37 393
Intérêts courus sur dépôt à vue	9	2
Retenue à la source sur dépôt à vue	-2	0
Avoirs en banques	212	437
Total disponibilités	169 098	37 832
Total	169 098	37 832

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2020** à 878.288 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Rémunération du gestionnaire à payer	866 388	492 635
Rémunération du dépositaire à payer	11 900	11 900
Total	878 288	504 535

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au **31.12.2020** à 10.419 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	7 180	7 265
Redevance CMF à payer	1 454	1 402
Retenue à la source à payer	1 785	15 595
Total	10 419	24 263

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du **1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020** se détaillent comme suit :

Capital au 31 décembre 2019	
Montant en Nominal	16 030 000
Nombre de parts	16 030
Nombre de porteurs de parts	65
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
Capital au 31 décembre 2020	
Montant en Nominal	16 030 000
Nombre de parts	16 030
Nombre de porteurs de parts	65

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Fin de période au 31.12.2019	16 106 471	16 106 471
Souscription de la période	0	0
Rachat de la Période	0	0
Autres Mouvements	-1 875 987	-2 344 241
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	-1 875 985	-1 875 985
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	0	0
Frais de négociation	-2	-2
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-239 615
Sommes distribuables de l'exercice		-228 639
Montant Fin de période au 31.12.2020	14 230 484	13 762 229

NOTE 4.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 165.377 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020	Du 01.01.2019 Au 31.12.2019
Dividendes sur titres OPCVM		
Maxula Investissement SICAV	2 301	2 320
Sous-total 1	2 301	2 320
Dividendes sur actions		
Office Plast	17 476	43 691
Solutions composites	145 600	83 200
Sous-total 2	163 076	126 891
Total	165 377	129 211

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 514 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020	Du 01.01.2019 Au 31.12.2019
Dépôts à vue		
a- Intérêts courus sur dépôts à vue		
Intérêts courus sur dépôt à vue	7	-29
Retenue à la source sur Intérêts courus sur dépôt à vue	-1	6
b- Intérêts échus sur dépôts à vue		
Intérêts échus sur dépôt à vue	635	762
Retenue à la source sur Intérêts échus sur dépôt à vue	-127	-152
Total	514	586

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2020** à 385.653 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020	Du 01.01.2019 Au 31.12.2019
Rémunération du gestionnaire	373 753	338 475
Rémunération du dépositaire	11 900	12 000
Total	385 653	350 475

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2020** à 8.877 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020	Du 01.01.2019 Au 31.12.2019
Honoraires du commissaire aux comptes	7 181	7 265
Redevance CMF	1 376	1 402
Commissions bancaires	169	167
Impôts et taxes	150	165
Droit de timbre	1	2
Total	8 877	9 002

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part

	<i>31.12.2020</i>	<i>31.12.2019</i>	<i>31.12.2018</i>	<i>31.12.2017</i>
Revenus des placements	10,349	8,097	7,845	10,129
Charges de gestion des placements	-24,058	-21,864	-22,850	-20,161
Revenus nets des placements	-13,709	-13,767	-15,005	-10,032
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,554	-0,562	-0,521	-0,440
Résultat d'exploitation (1)	-14,263	-14,329	-15,526	-10,472
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	-14,263	-14,329	-15,526	-10,472
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-117,030	155,662	-142,307	-48,103
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	-0,378	-0,606
Frais de négociation	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-117,030	155,662	-142,685	-48,709
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-131,293	141,333	-158,211	-59,181
Résultat non distribuable de l'exercice	-117,030	155,662	-142,685	-48,709
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	-117,030	155,662	-142,685	-48,709
Valeur liquidative	858,530	989,823	848,489	1 006,700
Charges de gestion/ actif net moyen	2,60%	2,38%	2,46%	1,95%
Autres charges / actif net moyen	0,06%	0,06%	0,06%	0,04%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-1,54%	-1,56%	-1,67%	-1,01%

5-2 Rémunération du gestionnaire

La gestion du **FCPR MAX ESPOIR** est confiée à la société MAXULA GESTION. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 0,5% HT du montant de l'actif net non investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social,
- 2% HT du montant de l'actif net investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social.

5-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de 1.000 DT et un maximum de 10.000 DT.